

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal de la ville de FAULQUEMONT du 18 mai 2017

ORDRE DU JOUR :

1. **FINANCES** : Transfert de garantie d'emprunt suite à l'absorption de NEOLIA par LOGIEST
2. **FINANCES** : Tarifs des prestations périscolaires – Année 2017 / 2018
3. **ANIMATION JEUNESSE** : Gestion du Centre Social – Participation à l'ASBH
4. **ANIMATION JEUNESSE** : Contrat Enfance Jeunesse – Participation à l'ASBH

POINT 1 – FINANCES : Transfert de garantie d'emprunt suite à l'absorption de NEOLIA par LOGIEST

Rapporteur : M. MICHEL

Les sociétés NEOLIA LORRAINE et LOGIEST envisagent de procéder à la fusion par voie d'absorption de la première par la seconde. Les conseils d'administration des deux sociétés ont approuvé courant décembre 2016 le principe de cette fusion.

Afin de permettre à la société LOGIEST (société absorbante) de se voir transférer les prêts attachés au financement des biens immobiliers destinés à lui être apportés dans le cadre de la fusion projetée (conformément à l'état ci-annexé), la ville de FAULQUEMONT est appelée à délibérer sur le maintien des garanties octroyées auparavant aux prêteurs concernés en vue de garantir les engagements de la société NEOLIA LORRAINE (société absorbée).

Conformément aux articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et vu l'article 2298 du Code Civil, je vous propose donc :

- 1) **d'EMETTRE** un avis favorable au transfert des garanties accordées initialement à NEOLIA LORRAINE pour le remboursement des emprunts repris par LOGIEST dans le cadre de la fusion projetée ;
- 2) **d'AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint Délégué à procéder aux opérations que nécessiterait la mise en œuvre du transfert des garanties et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

-0-

DISCUSSION

M. BOURNINE demande s'il y a une seule garantie qui court concernant NEOLIA.

M. MICHEL précise que sept emprunts sont concernés. La liste figure en annexe du point. Elle inclut le dernier emprunt relatif aux logements de la piscine qui date de 2014.

M. BIANCHIN rappelle que ces garanties d'emprunt n'ont jamais obéré les finances communales : les emprunteurs ont toujours fait face à leurs obligations.

M. BLANCHARD explique qu'en général la commune garantit à 50% sous réserve que le Département garantisse les autres 50%.

M. BIANCHIN précise que le seul bailleur social ne demandant pas de garantie d'emprunts aux collectivités est MOSELIS qui bénéficie d'une garantie à hauteur de 100% du Département. En contrepartie MOSELIS demande souvent aux collectivités une cession gratuite des terrains.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 24 voix pour et 2 abstentions (FRESNOY*) les propositions du rapporteur.

Pourquoi nous sommes-nous ABSTENUS : Je suis toujours révolté lorsque des élus garantissent les emprunts réalisés par des bailleurs sociaux (Logiest...) sur des périodes allant de 37 à 50 ans. M. Michel ment lorsqu'il déclare « *qu'il n'y a pas de constructions de logements sociaux s'il n'y a pas de garantie* ».

POINT 2 – FINANCES : Tarifs des prestations périscolaires – Année 2017 / 2018

Rapporteur : Mme MUHAR

Depuis la rentrée scolaire 2014/2015 la nouvelle organisation du temps scolaire est la suivante :

lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h – 11h30 ; 13h30 – 15h15
mercredi : 8h – 11h

L'ensemble du dispositif périscolaire de la ville est intégré dans un Projet Educatif Territorial (PEDT) dont l'ambition est de participer à la réussite scolaire des élèves en aménageant les différents temps de la journée dans le respect du rythme de l'enfant. L'objectif est d'accueillir l'enfant sur un temps périscolaire en proposant des activités variées, en articulation avec le temps scolaire.

La ville proposera ainsi à la rentrée scolaire 2017/2018 les activités périscolaires suivantes :

- Accueil petit-déjeuner le matin de 7 h 00 à 8 h 00 à l'école primaire du Stade pour tous les enfants scolarisés à FAULQUEMONT
- Accueil cantine de 11 h 30 à 13 h 30
- Accueil de 15 h 15 à 18 h 00 pour l'ensemble des écoles de la ville à l'école primaire du Stade et à l'école primaire du Bas-Steinbesch.

La totalité du temps périscolaire est placée sous la responsabilité d'animateurs titulaires du Brevet d'Aptitude aux fonctions d'Animateur, employés par l'ASBH et chargés de mettre en place des activités éducatives à destination des enfants, assistés d'agents employés par l'ASBH et d'agents communaux.

Les prestations seront identiques à celles de l'an passé à savoir :

- Diversification des formules de restauration proposées : tous les jours de la semaine comme l'an passé, mais aussi en fonction du travail posté des parents ou de façon occasionnelle
- Mensualisation du paiement pour les parents ayant inscrit l'enfant pour l'année complète qui le souhaitent
- Coût de la prestation variant selon le quotient familial pour les enfants domiciliés à FAULQUEMONT et CHEMERY uniquement.

Une grille incluant 6 barèmes différents vous est proposée, permettant ainsi à toutes les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 500 de bénéficier de réductions sur le coût réel.

Pour l'année scolaire 2017/2018, le coût de l'accueil cantine est estimé à 12,29 €/jour/enfant soit plus de 31 % d'augmentation par rapport à l'année scolaire précédente (9,37 €) incluant déjà la déduction de la participation de la CAF de 0,78 €/jour/enfant, et l'augmentation de la facturation du Conseil Départemental de la Moselle qui passera de 4,66 € par repas (3,30 €/repas + 1,36 € frais personnel CD57) à 7,58 € par repas (3,50 €/repas + 4,08 € frais personnel) soit + 62 % !

Je vous propose de suivre l'avis de la Commission des Affaires Scolaires et Culturelles qui s'est réunie le 09 mai dernier et :

1) de ne pas répercuter la totalité de l'augmentation de 31 % du coût de l'accueil cantine et de **SOLLICITER** la participation suivante des parents :

- pour l'accueil cantine en augmentation d'environ 5 % par rapport à l'an passé

Quotient familial	PRIX DE L'ACCUEIL CANTINE 2016/2017	PRIX DE L'ACCUEIL CANTINE 2017/2018
	4 jours /semaine ou 1 semaine / 2 ou 2 jours/semaine	4 jours /semaine ou 1 semaine / 2 ou 2 jours/semaine
0 à 600	4,85	5,10
601 à 715	5,15	5,40
716 à 850	5,60	5,90
851 à 1 015	6,50	6,80
1 016 à 1 500	7	7,35
+ de 1 500 et enfants non domiciliés à Faulquemont et Chémery	7,20	7,55

Les repas occasionnels au tarif de 10,60 € seront recouverts sur la Régie de Recettes.

L'accueil cantine pour enfant allergique portant son repas sera facturé au prix de 3,95 €/jour.

2) de **SOLLICITER** la participation suivante des parents

- pour l'accueil périscolaire stable pour l'accueil petit déjeuner et en augmentation de 0,15 € à 0,35 € pour l'accueil du soir et celui du matin et du soir

Quotient familial	Accueil petit déjeuner 7h – 7h40		Accueil du soir 15h15 – 18h		Accueil petit déjeuner 7h – 7h40 <u>ET</u> Accueil du soir 15h15 – 18h	
	2016/2017	2017/2018	2016/2017	2017/2018	2016/2017	2017/2018
0 à 600	1,35	1,35	2,35	2,50	2,90	3,05
601 à 715	1,40	1,40	2,40	2,55	2,95	3,10
716 à 850	1,45	1,45	2,45	2,70	3,00	3,25
851 à 1015	1,50	1,50	2,50	2,75	3,05	3,30
1 016 à 1 500	1,55	1,55	2,55	2,80	3,10	3,35
+ de 1 500 et enfants non domiciliés à Faulquemont et Chémery	1,60	1,60	2,60	2,95	3,15	3,50

DISCUSSION

M. BOURNINE comprend qu'on ne maîtrise pas l'augmentation du coût du repas qui est fixée et répercutée par le Département mais il souhaite savoir ce qui provoque l'augmentation de l'accueil périscolaire du soir.

Mme MUHAR répond que depuis l'origine ce périscolaire est peu onéreux. Ces nouveaux tarifs sont en cohérence avec ceux pratiqués ailleurs.

M. BOURNINE demande si ces tarifs rattrapent ceux pratiqués par d'autres communes.

Mme MUHAR explique que les nouveaux tarifs : 1,35 € pour 1H d'accueil matin avec petit déjeuner (QF entre 0 et 600) ou 3,50 € pour l'accueil du matin et du soir (pour le QF > 1500) lui paraissent raisonnables.

Ils restent moins chers que ceux des communes voisines et contribuent à maîtriser la participation financière de la commune.

Mme MUHAR rappelle que pour la cantine le coût global pour la commune devrait passer de 129 700 € cette année à 157 100 € l'an prochain.

M. MICHEL complète en précisant que pour le périscolaire le coût de la main d'œuvre se chiffre à 52 000 € pour un coût global de 60 000 €, les familles étant sollicitées à hauteur de 19 800 €.

Les augmentations de tarifs sollicitées compenseront à peine les augmentations du coût (salaires, gasoil, ...) et le solde à la charge de la commune restera autour des 40 000 €.

M. BLANCHARD rappelle que la commune mettra par contre beaucoup plus au bout pour la cantine.

Mme MUHAR précise que le surcoût cantine est estimé à 24 000 € pour la prochaine année scolaire.

M. BOURNINE regrette cette augmentation alors que la suppression des bus scolaires devait justement permettre de ne pas bouger les tarifs.

M. BLANCHARD rappelle que l'augmentation très raisonnable de 5% des tarifs de cantine est précisément liée au fait qu'une partie importante du gain engendré par la suppression des bus a été affectée à la restauration. Globalement la ville mettra 24 000 € de plus en 2017/2018 sur le dispositif cantine + périscolaire que cette année.

M. BIANCHIN précise que lors de la décision de supprimer le bus scolaire l'engagement était d'affecter cet argent dans les bâtiments scolaires. C'est ce qui est fait : entre la réhabilitation des écoles et la construction du nouveau bâtiment périscolaire, cet argent est utilisé pour le bien des écoliers.

Il rappelle également que la commune essaie de faire payer le moins possible les parents et donne deux exemples : - pour les familles ayant le quotient familial le plus élevé : la commune prend 40 % du repas à sa charge

- pour les familles ayant le quotient familial le moins élevé : la commune prend 58 % du repas à sa charge

M. BOURNINE précise que ce taux de prise en charge reste dans la moyenne des autres communes, il n'est pas propre à FAULQUEMONT.

M. BLANCHARD et Mme MUHAR estiment qu'il est logique que la commune fasse ce geste.

M. BOURNINE estime qu'il conviendra d'effectuer un nouveau calcul des tarifs quand la nouvelle structure sera en place. Selon lui le coût global sera à la hausse du fait du personnel supplémentaire. La nouvelle structure apportera confort et commodités mais elle ne générera pas d'économies.

M. BIANCHIN estime qu'il conviendra d'en discuter en temps voulu. Il est prématuré de dire si cela sera plus ou moins cher.

M. BOURNINE demande si les effectifs du périscolaire ont augmenté, notamment à l'école élémentaire du Bas-Steinbesch.

Mme MUHAR répond qu'ils sont identiques à l'an passé sur toutes les tranches horaires.

Pour l'école élémentaire du Bas-Steinbesch il y a en moyenne 15 enfants.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 22 voix pour et 4 abstentions (BOURNINE*, FRESNOY*) les propositions du rapporteur.

Pourquoi nous sommes-nous ABSTENUS : Chaque année, les prestations périscolaires font l'objet d'une augmentation, une charge de plus pour le contribuable.

POINT 3 – ANIMATION JEUNESSE : Gestion du centre social – Participation à l'ASBH

Rapporteur : M. SERETTI

Par délibération en date du 10 avril 2017 le conseil municipal a décidé de poursuivre la gestion du centre social du Bas-Steinbesch et des activités du Contrat Enfance Jeunesse par convention de partenariat avec l'ASBH à compter du 1^{er} septembre 2017.

La participation sollicitée aux frais de fonctionnement et d'animation du centre social du Bas-Steinbesch, basée sur les résultats prévisionnels 2016 s'élève à 105 000 € pour l'année 2017 (cf Budget prévisionnel joint).

Par délibérations en date des 27 février et 10 avril 2017 le conseil municipal a décidé de verser deux mensualités de 11 150 € et cinq mensualités de 9 540 €.

Je vous propose donc de **VERSER** à l'ASBH, de septembre à octobre 2017, et sous réserve de signature de la prochaine convention entre l'ASBH et la Commune, deux mensualités de 9 775 € et en janvier 2018 le solde de 15 450 €.

DISCUSSION

M. BOURNINE propose de rajouter la mention « sous réserve que la prochaine convention soit signée »

M. BLANCHARD précise qu'il n'est pas possible de verser ces sommes si la convention n'est pas signée mais rejoint M. BOURNINE : il est préférable de le noter pour ce point comme pour le point suivant.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 24 voix pour et 2 abstentions (FRESNOY*) les propositions du rapporteur.*

Pourquoi nous sommes-nous ABSTENUS : Nos demandes de faire un appel à projets auprès d'autres structures identiques à l'ASBH n'ont jamais été acceptées.

Le budget approuvé est disproportionné. Il aurait été intéressant de connaître ce qu'un autre organisme aurait coûté à la commune pour les mêmes prestations.

La commune de Créhange ne travaille plus avec l'ASBH depuis de nombreuses années, pourtant chaque année les enfants de cette commune ont droit à des activités durant les vacances scolaires. Nous nous sommes toujours interrogés sur les raisons du refus à faire une comparaison tarifs/prestations.

POINT 4 – ANIMATION JEUNESSE : Contrat Enfance Jeunesse – Participation à l'ASBH

Rapporteur : M. SERETTI

Par délibération en date du 10 avril 2017 le conseil municipal a décidé de poursuivre la gestion du centre social du Bas-Steinbesch et des activités du Contrat Enfance Jeunesse par convention de partenariat avec l'ASBH à compter du 1^{er} septembre 2017.

La participation sollicitée pour les actions du Contrat Enfance Jeunesse s'élève à 107 000 € pour 2017 (cf Budget Prévisionnel joint).

Par délibération en date des 27 février et 10 avril 2017 le conseil municipal a décidé de verser six mensualités de 10 000 € et une mensualité de 11 334 €.

Je vous propose donc de **VERSER** à l'ASBH, de septembre à novembre 2017, et sous réserve de signature de la prochaine convention entre l'ASBH et la Commune, deux mensualités de 12 000 € et une mensualité de 11 666 €.

-O-

DISCUSSION

M. BOURNINE demande si le budget prévisionnel intègre le poste d'animatrice famille à temps plein.

M. BLANCHARD rappelle que ce poste est financé sur le budget du Centre Social. Seul le mi-temps figure en dépenses et en recettes. Le temps plein sera intégré par la suite, une fois l'agrément CAF obtenu, étant entendu qu'il n'y aura aucune incidence financière pour la commune

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 24 voix pour et 2 abstentions (FRESNOY*) les propositions du rapporteur.*

Pourquoi nous sommes-nous ABSTENUS : Nos demandes de faire un appel à projets auprès d'autres structures identiques à l'ASBH n'ont jamais été acceptées.

Le budget approuvé est disproportionné. Il aurait été intéressant de connaître ce qu'un autre organisme aurait coûté à la commune pour les mêmes prestations.

La commune de Créhange ne travaille plus avec l'ASBH depuis de nombreuses années, pourtant chaque année les enfants de cette commune ont droit à des activités durant les vacances scolaires. Nous nous sommes toujours interrogés sur les raisons du refus à faire une comparaison tarifs/prestations.